




Jean-Claude JUNCKER
Président de la Commission européenne

Rue de la Loi, 200
B-1049 Bruxelles
Tél. +32 2 295 50 33
jean-claude.juncker@ec.europa.eu

Bruxelles, 20 Octobre 2016

Monsieur le Ministre-Président, 

Je fais suite à nos nombreux échanges de ces derniers jours sur le sujet de l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (CETA) et des préoccupations exprimées par le Parlement wallon dont vous vous êtes fait le porte-parole. Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire, je suis très sensible à ces préoccupations et aux craintes qui les sous-tendent. Il est impératif d'y répondre.

Tout au long du processus d'approbation par le Conseil de la décision de signature du CETA et de son application provisoire, la Commission a œuvré pour maintenir le dialogue avec tous les Etats membres, afin de leur permettre de gérer des débats politiques parfois très difficiles, fondés sur des préoccupations profondes de leurs citoyens.

La décision même de présenter le CETA comme un accord mixte, et donc de le soumettre à la ratification des parlements dans les Etats membres, en dépit d'avis juridiques différents, a été prise par la Commission dans le souci de répondre à leurs attentes.

Par la suite, la Commission a accepté et favorisé un périmètre d'application provisoire (une pratique qui n'avait jamais été contestée auparavant) qui exclut les sujets le plus controversés, et notamment la protection des investissements et la résolution des différends ('Investment Court System'). Tous les parlements compétents dans les Etats membres, comme c'est le cas du Parlement wallon, devront dès lors se prononcer et donner leur accord afin que ces dispositions entrent en vigueur. Le Parlement wallon sera souverain et décisif en la matière.

Paul Magnette
Ministre-Président de la Région Wallonne

Afin de lever toute ambiguïté qu'il pourrait encore y avoir sur un nombre limité de sujets, la Commission a, en étroite coopération avec les autorités canadiennes, poursuivi son travail sur un document interprétatif ayant valeur juridique indiquant de manière claire et précise la volonté des parties.

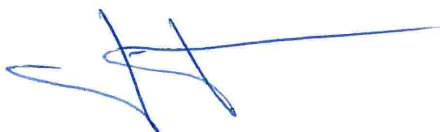
Comme suite au souhait que vous avez exprimé, nous sommes d'accord pour changer le titre en vue de clarifier sa portée juridique. La déclaration deviendra sans aucun doute un instrument interprétatif au titre de la Convention de Vienne sur le droit des traités.

Cet instrument interprétatif clarifie la préservation complète du droit des autorités publiques à régler l'activité économique, y compris celle des investisseurs étrangers; la nature purement volontaire et non contraignante de toute coopération réglementaire; la préservation – sans aucune restriction - de toute marge de manœuvre dans la gestion des services publiques, y compris dans des domaines particulièrement sensibles, tels que la sécurité sociale; une approche moderne à la protection de l'investissement étranger, qui soit transparente et respectueuse des réglementations internes de l'Union; la promotion et protection de nos politiques de développement durable, surtout en matière des droits des travailleurs (où nous avons persuadé le Canada à ratifier toutes les conventions fondamentales de l'OIT) et de protection de l'environnement (y compris le droit des autorités publiques d'utiliser des critères de protection de l'environnement dans la passation des marchés publiques).

Suite aux toutes dernières demandes expresses de la Wallonie, la Commission a œuvré pour clarifier davantage les engagements de l'Union et du Canada pour la défense des Droits de l'Homme; la protection des principes des Traités de l'Union européenne en matière de services d'intérêt général; le maintien d'une protection efficace du marché européen pour les produits agricoles sensibles, tels que la viande bovine, même dans le cadre d'un échange ambitieux et mutuellement avantageux avec le Canada; l'intégrité des réglementations européennes en matière de sécurité des produits alimentaires (interdiction de l'usage d'hormones pour la viande, réglementation stricte des OGM); la garantie que toute protection offerte aux investisseurs canadiens en Europe ne mènera à aucun abus de la part d'entreprises de pays tiers.

Je sais la difficulté de rassurer une opinion publique qui souffre d'une situation économique et politique très incertaine de nos jours, mais je suis confiant que vous serez en mesure de persuader votre parlement sur ces bases. Car l'enjeu est de taille. Les accords commerciaux de l'Union européenne ont été et seront une source précieuse de création de richesse et d'emploi en Europe dont l'Europe ne saurait se passer. Je connais votre attachement à la construction européenne, une Union au service de ses citoyens basée sur un modèle économique et social qui fait notre fierté et que nous sommes tous les deux déterminés à défendre.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre-Président, l'expression de ma haute considération.



pour M. Michel Rasmussen